

DÉCLARATION
DES ORGANISATIONS PAYSANNNES ET
DES PRODUCTEURS AGRICOLES
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (ROPPA) SUR
LA CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE DE
HONG KONG

NOTES SUR LE RIZ ET LE COTON

Introduction

LA GLOBALISATION EST EN TRAIN DE SE BÂTIR sur de profondes injustices pour les populations et les pays d'Afrique de l'Ouest qui sont parmi les plus pauvres du monde. Le peu d'empressement des pays riches à supprimer totalement et honnêtement les subventions qui causent des distorsions sur les marchés tiers montrent que, quelles que soient les promesses faites, seule compte la défense des intérêts lorsque les enjeux sont importants.

Alors qu'eux-mêmes s'y refusent, les pays nantis continuent de faire pression sur les pays en développement pour qu'ils ouvrent davantage leurs marchés à leurs produits agricoles, à leurs biens industriels et à leurs services. Dans le même temps, ils s'obstinent à défendre leurs intérêts et à maintenir un système de protection et de subventions directes ou déguisées qui dérèglent nos marchés.

Ainsi, en imposant les recettes d'un libéralisme dogmatique et en faisant des produits agricoles une marchandise comme les autres, les politiques macroéconomiques néolibérales ont ruiné les agricultures familiales et paysannes, un peu partout dans le monde. Pour l'Afrique de l'Ouest, la facture est d'autant plus grande que l'agriculture a de la peine à assumer ses missions fondamentales :

- assurer la sécurité alimentaire ;
- maintenir les équilibres sociaux à travers la création d'emplois, la limitation de l'exode rural, l'amélioration des conditions de vie ;
- contribuer à la croissance économique et au développement des zones rurales ;
- préserver l'environnement et gérer durablement les ressources naturelles, en particulier la terre et l'eau.

Or, en mettant l'agriculture au centre du libre-échange et des négociations commerciales actuelles, les promoteurs du néo-libéralisme ont pris le risque de voir la pauvreté et la famine s'installer définitivement et irréversiblement dans les pays en développement en particulier ceux d'Afrique de l'Ouest pour lesquels les activités agricoles sont considérées comme le moteur de l'économie et la source principale d'emploi.

C'est donc pour dénoncer cette situation que le Réseau des organisations paysannes et des producteurs agricoles de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA) qui regroupe des dizaines de millions d'exploitations familiales, fait *la déclaration générale qui suit*. Celle-ci est complétée par deux notes de prise de position, *l'une sur le coton* pour lequel le ROPPA continue de se mobiliser depuis près de dix ans et *l'autre sur le riz*, dont la culture en Afrique de l'Ouest est fortement menacée par le riz importé subventionné.



Que défendons-nous ?

LE ROPPA S'INSURGE contre toute tentative d'assujettir la souveraineté et la sécurité alimentaires aux règles commerciales de l'OMC. Nous disons non : « Nous ne pouvons pas négocier notre ventre. Nous ne pouvons accepter que l'on prive nos paysans de travail, que l'on ignore notre terre. Nous devons cultiver ce que nous mangeons ». Le combat que mène le ROPPA se pose en termes de droits que nous avons toujours défendus et que nous continuerons à défendre à Hongkong et au-delà de Hongkong.

Les droits de nos peuples à la souveraineté alimentaire

Nous sommes conscients du fait que la réalité du marché mondial est qu'il ne se trouve pas hors des frontières de l'Afrique. Il s'étale dans nos villages, nos villes, notre sous-région et même dans nos marmites. C'est pour cela que le ROPPA affirme, n'en déplaise aux partisans du néolibéralisme dogmatique, qu'aucune politique agricole nationale ou régionale intelligente ne peut se préoccuper uniquement de compétitivité sur le marché d'exportation et persister dans un maintien de la dépendance alimentaire sous prétexte que sur le marché mondial on peut trouver des produits alimentaires à des prix subventionnés.

Hors exportations de produits tropicaux, le déficit en produits alimentaires déjà élevé de l'Afrique de l'Ouest en 1995 (2,9 milliards de dollars) a augmenté de 55 % jusqu'en 2003, passant à 4,3 milliards de dollars. En tenant compte des exportations de produits tropicaux l'excédent commercial agroalimentaire a baissé de 37 % et a pratiquement disparu en 2003 (229 millions de dollars).

C'est pour cela que nous estimons que la reconnaissance du droit à la souveraineté alimentaire doit être un droit fondamental à considérer dans les négociations commerciales multilatérales ou bilatérales.

La défense de la souveraineté alimentaire est un engagement du ROPPA. Le message dont il se veut porteur est simple. Il s'agit d'exiger que nos autorités politiques nationales et régionales et la communauté internationale reconnaissent le droit souverain de nos peuples à se nourrir et à appliquer des politiques qui le favorisent

Car, soumettre les produits agricoles au libre jeu des forces sur un marché mondial dominé par des entreprises multinationales de plus en plus concentrées, un marché où les prix des produits sont très volatils et inférieurs à leurs coûts de production ne peut générer que la pauvreté.

C'est pour cela que le ROPPA et ses organisations membres considèrent que l'abaissement ou la suppression des droits de douane aux fron-

tières hypothèque gravement les chances de constituer et développer un marché régional et d'accélérer l'intégration économique au niveau de l'Afrique de l'Ouest.

Le droit à la souveraineté alimentaire, c'est aussi :

– le droit et le devoir de protection des agriculteurs de la région grâce à un système de tarification sans limites tant que les grandes puissances agricoles continueront à accorder des soutiens directs et indirects qui détruisent nos marchés ;

– le droit de disposer des mécanismes de contrôle et de régulation de l'offre extérieure, y compris par des mesures de protection aux frontières tant que le développement interne de l'agriculture l'impose et par tout autre instrument à leur portée afin d'assurer des prix rémunérateurs à nos produits ;

– le droit d'opter pour d'autres alternatives de développement que la libéralisation forcée imposée par le FMI et la Banque mondiale, dont l'influence au sein de l'OMC n'est pas justifiée.

Nos droits en tant que paysans

Le droit d'avoir une rémunération juste et équitable nous permettant de vivre et nous épanouir dans la dignité comme tout autre citoyen. Cela ne sera assuré que si :

– la plus value du travail des ruraux cesse d'être détournée au profit de villes de plus en plus ingérables et sujettes à l'insécurité civile ;

– notre système d'exploitation familiale est reconnu comme une unité socioéconomique dynamique et intégrée où se construit l'essentiel de l'économie, de la société et de l'environnement et qui ne doit souffrir d'aucune marginalisation et d'exclusion dans les politiques agricoles nationales et régionales.

Le principe de solidarité et d'équité

Le ROPPA reste convaincu qu'un autre monde est possible si des échanges commerciaux plus solidaires et plus équitables sont organisés et si l'objectif de « produire ce qui est consommé et de consommer ce qui est produit sur place » sert de base aux États pour la conception de leurs politiques agricoles. Cela fait appel à des politiques autres que celles qui préconisent

le libre-échange, l'abolition des droits de douane, le démantèlement des instruments de gestion de l'offre et interdisent toute possibilité d'intervention des pouvoirs publics dans le secteur agricole. Pour l'Afrique de l'Ouest, participer à la construction d'un tel monde est un véritable défi.

Le ROPPA pense que les pays de la région Afrique, et plus particulièrement ceux de l'Afrique de l'Ouest, devraient exiger le retour à l'esprit de Doha et poser sur la table de négociations les deux interrogations suivantes : Comment peut-on atteindre les objectifs du Millénaire si ceux-là même qui produisent la nourriture sont les premiers à souffrir de la pauvreté et de la faim ? Comment l'agriculteur ouest-africain peut-il se sortir du cercle vicieux de l'indigence monétaire, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition s'il ne peut pas vendre ses produits sur le marché national parce que l'OMC lui impose de s'affronter à un producteur du Nord qui a bénéficié de plus de 50 ans de soutiens financiers et techniques et d'une protection à l'importation qui, aujourd'hui encore, est trois à six fois supérieure à celle de l'Afrique de l'Ouest sur les produits alimentaires de base ?

La réponse à ces questions nécessite que des réformes profondes soient entreprises à l'échelle de la planète, mais dans un esprit de solidarité, d'équité et de justice pour que s'instaure un commerce mondial, solidaire et complémentaire moins spéculatif et « compétitiviste ». Cela implique que les imperfections actuellement constatées dans l'autorégulation des marchés soient immédiatement corrigées à travers le recours à des mécanismes de contrôle et de régulation de l'offre pour tous, en particulier pour les pays pauvres d'Afrique de l'Ouest pour lesquels l'agriculture est absolument vitale, puisqu'elle emploie encore les deux tiers de sa population.



Que demandons-nous dans le cadre des négociations actuelles de l'OMC ?

NOUS DÉNONÇONS LES PRESSIONS et les tentatives d'intimidation de toutes sortes que subissent les pays africains dans le cadre des négociations multilatérales et bilatérales en cours et qui leur dénie tout droit de défendre les intérêts sociaux et économiques de leurs peuples.

Nous invitons nos gouvernements à :

- résister aux pressions fortes pour une libéralisation plus poussée des services qui ne peut qu'accroître la dépendance économique des pays tout en faisant peser des incertitudes importantes quant à la possibilité des pauvres, notamment les ruraux, d'accéder à des services sociaux efficaces ;
- renforcer leur unité conformément à l'intégration régionale et l'unité africaine et à consolider les alliances existantes compte tenu des tentatives constantes des pays développés de diviser les pays africains et d'autres pays en développement et de mettre en péril leur unité ;
- exiger le retour à des accords qui mettent en avant la promotion du développement et autorisent des politiques et des instruments permettant à l'Afrique d'y parvenir ;
- rejeter tous les résultats des réunions auxquelles ils n'ont pas pris part car tout ce qui se fait sans l'Afrique est contre l'Afrique ;
- prendre en compte les opinions des organisations paysannes, des élus nationaux et autres acteurs sociaux dans les prises de positions et mandats nationaux lors de la conférence ministérielle de Hong Kong.

Nous exigeons que nos gouvernements et nos organisations d'intégration régionale (CEDEAO, UEMOA) :

- soient l'interprète des préoccupations de leurs peuples qui sont à 65 % des femmes, des enfants et des hommes qui vivent dans des exploitations familiales. À cet effet, ils se doivent de dénoncer et refuser de la façon la plus énergique, au nom du droit à la souveraineté alimentaire, des accords commerciaux qui leur dénie le droit d'assurer à leurs populations une alimentation suffisante en quantité et en qualité à partir des produits vivriers locaux ;
- s'engagent au nom des principes de la bonne gouvernance à réinvestir en milieu rural la part la plus importante de la plus value produite par les producteurs agricoles et à soutenir les efforts de transformation de l'agriculture paysanne avec des ressources publiques conséquentes. Pour cela ils doivent exiger, dans le cadre des négociations, des formules appropriées qui permettent aux pays africains de mettre en œuvre des politiques de déve-

loppement industriels, des objectifs de création d'emploi et de maintien de la valeur ajoutée dans la région ;

- *s'engagent à refuser tout accord bilatéral qui tend à imposer aux pays africains une ouverture totale de leurs marchés aux produits et services de pays ou régions tiers tant que les conditions ne sont pas réunies pour un marché agricole régional compétitif avec le reste du monde ;*

- *s'engagent à régler les flux commerciaux des produits agricoles pour soutenir l'agriculture afin que la sécurité alimentaire, le développement rural et la croissance à long terme puissent être garantis ;*

- *s'engagent à rehausser en tant que de besoin la protection à l'importation sur les produits agroalimentaires, y compris par des prélèvements variables garantissant des prix d'entrée supérieurs au coût de production moyen de la région, ainsi qu'à mettre en place des mécanismes de sauvegarde et à désigner leurs produits spéciaux en vue de renforcer leur capacité à protéger leurs producteurs locaux quand ils le jugent nécessaire.*

Nous exigeons de l'OMC et des pays riches :

- *qu'ils fassent de la préférence régionale le principe de base pour les accords commerciaux ;*

- *la mise en œuvre effective du traitement spécial et différencié. Les propositions faites par les pays africains et d'autres pays en développement afin de renforcer leur droit au traitement spécial et différencié et de trouver des solutions aux problèmes de mise en œuvre des accords existants de l'OMC ont été complètement marginalisées. Ces questions sont sur le point de disparaître du programme de travail de Doha. Nous revendiquons la réinsertion de ces questions essentielles de développement au premier plan des négociations de l'OMC ;*

- *la suppression effective des subventions et des soutiens allant à leurs produits exportés, quelle que soit la couleur de la boîte (orange, bleue ou verte) dans laquelle ils ont été artificiellement placés, qui leur permettent d'inonder nos marchés et le marché mondial avec des produits artificiellement moins chers et de bouleverser nos économies ;*

- *l'arrêt immédiat du dumping et des sanctions appropriées aux contrevenants (Union européenne et États-Unis). Le dumping consiste à exporter des produits agroalimentaires à des prix inférieurs au coût de production total moyen du pays exportateur, ce coût prenant en compte toutes les subventions directes et indirectes incluses dans les produits exportés, y compris celles accordées en amont au niveau des intrants et investissements agricoles et de la transformation et distribution ;*

- *l'adoption de mesures pour discipliner et limiter l'utilisation des « boîtes »*

pour dissimuler les subventions illégales et refuser le veto de l'Union européenne et des États-Unis sur la question ;

– le recentrage du cycle de Doha sur son aspect développement, ce qui implique une clarification et un amendement à l'Accord sur l'agriculture de manière à prendre en compte les exigences du développement et les objectifs du millénaire pour la réduction de la pauvreté, la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance ;

– la modification de l'article XXIV du GATT afin en vue d'éliminer la clause de réciprocité dans le cadre des accords commerciaux entre les pays développés et les pays en voie de développement ;

– la réhabilitation de l'article XXXVI.8 qui stipule expressément que « les parties contractantes développées n'attendent pas de réciprocité pour les engagements pris par elles dans des négociations commerciales de réduire ou d'éliminer les droits de douane et autres obstacles au commerce des parties contractantes peu développées ». Le fait de ne pas avoir inclus cette disposition dans tous les autres articles du GATT, et notamment dans l'article XXIV, tient au fait qu'il s'agit d'une disposition de portée générale ;

– l'adoption de mesures qui vont rendre les processus de l'OMC démocratiques, transparents, inclusifs et responsables.

Nous réaffirmons notre volonté de :

– faire évoluer le concept de souveraineté alimentaire, pour la paix d'abord, l'environnement et la santé des populations du monde et notamment en Afrique de l'Ouest ;

– œuvrer pour une agriculture qui réponde à une demande sous-régionale, un marché intérieur, et qui fournit des produits sains de qualité et en quantité suffisante pour tous les consommateurs de la région.



Nous invitons les organisations de la société civile à demeurer fermes dans leurs revendications auprès de leurs gouvernements pour protéger et promouvoir les intérêts des populations à tout moment et à tout prix.



POSITION DU ROPPA SUR LE COTON

NOUS, PRODUCTEURS de tous secteurs agricoles regroupés au sein du Réseau des organisations paysannes et de producteurs agricoles de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA), exprimons notre indignation sur le traitement actuel du dossier « coton africain » dans les négociations de l'OMC. L'accord de juillet 2004 avait suscité en nous l'espoir de pouvoir enfin jouir pleinement et dignement du fruit de notre labeur.

Mais nous n'avons pas compté avec l'égoïsme et le manque d'esprit d'équité et de solidarité de certains acteurs des pays nantis qui ne voient dans la globalisation qu'opportunité d'affaires et non développement et bien-être pour tous et partout dans le monde.

Aussi, préoccupé par la situation qui prévaut dans les exploitations familiales agricoles et par le jeu de cache-cache auquel se livrent les négociateurs des pays riches et même de certains pays émergents, le ROPPA, au nom de millions de ses membres, a tenu à faire la présente déclaration de solidarité aux producteurs de coton de l'Afrique.

Espoir et inquiétude d'une jeune femme à côté de la production familiale de coton



Qu'est-ce que le coton pour nous ?

Le coton est une culture particulièrement chargée d'histoire, comme le sont l'arachide, le café, le cacao et toutes les cultures imposées par le pouvoir colonial. Cette histoire le suit encore malgré plusieurs années d'investissements colossaux des exploitations familiales, du secteur privé et des États. Il n'est pratiquement produit que pour satisfaire le marché international. Seulement 5 % de la production est transformée sur place.

La filière cotonnière en Afrique se caractérise ainsi par sa forte dépendance au marché international pour la commercialisation de la fibre et pour l'approvisionnement en intrants et en pesticides.

La culture du coton est une activité parmi d'autres au sein des exploitations familiales agricoles. Par les revenus monétaires qu'il procure, le coton fait partie de ce groupe de plantes qui jouent un rôle central dans le dispositif de gestion des exploitations familiales.

Pour les pays pauvres d'Afrique de l'Ouest, il est, par les devises qu'il procure, une pièce maîtresse de l'économie nationale. L'altérer serait une catastrophe pour les producteurs agricoles et pour la région ! La faire disparaître serait tout simplement criminel !

Quelle est notre situation ?

Malheureusement, nous constatons que toutes les conditions sont réunies pour cela. Les États-Unis traînent des pieds pour

supprimer leurs subventions qui représentent plus de 4,2 milliards de dollars (2004-2005). Les pays africains ont enregistré un manque à gagner de plusieurs centaines de milliards de FCFA. Les prix sur le marché international ont battu tous les records de baisse passant de 78 cents de dollar la livre en décembre 2003 à 62 cents aujourd'hui.

Le producteur africain n'a plus le choix que de vendre à perte avec un prix d'achat imposé par les gouvernements et les institutions financières internationales. Le Gouvernement du Mali a dû, contraint et forcé par la Banque mondiale, accepter une baisse des prix au producteur de près de 20 % alors que les prix des intrants accusaient une hausse significative. Incapables de payer leurs dettes, de nombreux producteurs de coton s'exilent ou se suicident !

Pourquoi en sommes-nous arrivés là ?

La baisse des cours de coton est la même que celle observée pour toutes les matières premières agricoles. Ses causes sont multiples :

- le développement important de la production de coton dans de nombreux pays, encouragé dans certains d'entre eux par des politiques de soutien à la production grâce à des aides publiques ;
- une guerre commerciale sur les marchés internationaux, grâce à des subventions à l'exportation versées par des pays riches, notamment les États-Unis ;
- une concurrence accrue avec les fibres synthétiques.

Mais la baisse des cours sur le marché international n'explique pas à elle seule la situation de détresse dans laquelle se trou-

vent de millions de producteurs de coton. Nos États ont également leur part de responsabilité dans la baisse de la performance des filières cotonnières nationales.

Incapables de créer les conditions d'un accroissement durable de la productivité et voulant coûte que coûte maintenir voire améliorer leurs recettes d'exportation, les États ont fortement encouragé l'extensification d'une agriculture minière et consommatrice en terres. Conséquences : les terres se dégradent et s'amenuisent, les rendements baissent, les revenus réels aussi !

Les choses ont empiré avec une libéralisation et une privatisation mal préparées et mal négociées des filières cotonnières ainsi que l'abandon rapide par les sociétés cotonnières et les États des services stratégiques pour les producteurs (recherche, conseil rural, approvisionnement en intrants, commercialisation primaire...), alors même que les organisations paysannes ne sont pas encore prêtes à assumer de tels rôles.

Que nous propose-t-on ?

Depuis l'échec de Cancun en septembre 2003, les producteurs agricoles africains, notamment les cotonculteurs, sont ballottés de conférence en conférence, de promesses en promesses sans que rien ne change significativement. Maintenant que les échéances du cycle de Doha approchent, il y a une véritable surenchère sur les propositions.

Des millions de dollars et d'euros sont offerts aux États pour développer les filières nationales, mais aucune proposition concrète n'est faite pour mettre fin aux subventions et faire remonter les cours !

Des promesses mirobolantes sont faites aux producteurs dans le cadre de la libéralisation et du développement des filières nationales ! Les OGM leur sont présentés comme la panacée qui va améliorer la compétitivité du coton africain et leur permettre de gagner plus d'argent ! Mais aucune proposition sérieuse pour l'amélioration de leur revenu, le rehaussement du prix au producteur et le renforcement des capacités des organisations paysannes !

Quelles sont nos exigences ?

Devant la situation actuelle des cotonculteurs et des économies nationales, nous producteurs de tous les secteurs agricoles réunis au sein du ROPPA marquons notre solidarité pour les pays africains engagés dans la relance de l'initiative sectorielle en faveur du coton soumise à l'OMC par le Bénin, le Burkina Faso, le Mali et le Tchad.

Nous demandons donc à nos négociateurs d'être particulièrement vigilants pour que l'Afrique et les producteurs agricoles ne soient pas les grands perdants, les « dindons de la grande farce » que sont les négociations commerciales telles qu'elles se déroulent actuellement !

Nous exigeons de l'OMC :

- l'interdiction immédiate de toutes les formes de soutien du coton et des autres produits agricoles ayant un effet de dumping ou de dérégulation du marché;
- la gestion de l'offre cotonnière au niveau international, de façon à permettre une remontée et une stabilité des cours.

Nous exigeons de nos gouvernements et des organisations régionales (CEDEAO, UEMOA) :

- des prix rémunérateurs garantis à l'achat ;
- un appui conséquent et continu aux producteurs pour améliorer la productivité du coton, tout en gérant durablement toutes les ressources naturelles de leurs exploitations agricoles et de leurs terroirs ;
- l'implication et la responsabilisation des OPPA dans les réformes en cours et la gestion des sociétés cotonnières en voie de privatisation ;
- l'application d'un moratoire de 10 ans pour l'utilisation des OGM, l'observation du principe de précaution et l'adoption d'une législation sur les biotechnologies permettant la poursuite des fournisseurs en cas de conséquences néfastes sur la santé humaine, la biodiversité et l'environnement ;
- la création d'un fonds de stabilisation des prix approvisionné par l'interprofession avec des mécanismes de gestion transparente et la création d'un fonds de calamité approvisionné notamment par les États et les organisations d'intégration régionale (UEMOA, CEDEAO)
- la transformation et la valorisation locales du coton, sa promotion et sa protection par des mesures diversifiées : droits de douane, révision du Tarif extérieur commun (TEC), lutte contre la fraude, réduction de la commande d'habits usagés (friperies), instauration d'un système de préférence régionale pour les textiles locaux, régulation des importations de textile.



CAMPAGNE « RIZ » DU ROPPA

POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE DES FILIÈRES « RIZ » EN AFRIQUE DE L'OUEST

LE ROPPA, depuis plus d'une année a lancé une campagne d'information et de plaidoyer visant la promotion des filières riz en Afrique de l'Ouest. La campagne riz « pour un développement durable des filières riz en Afrique de l'Ouest » vise à informer et mobiliser l'opinion publique sur les risques que court la riziculture ouest-africaine. Elle vise aussi à amener les gouvernements et les organisations d'intégration économique régionale (CEDEAO, UEMOA) à adopter des politiques et des mesures permettant aux producteurs agricoles de vivre dignement de leur métier et aux filières riz en Afrique de contribuer pleinement à la souveraineté alimentaire et à l'éradication de la pauvreté.

Le ROPPA a organisé une exposition sur les potentialités rizicoles de la région d'Afrique de l'Ouest, animé une conférence de presse et un forum en mars 2005, lors de la Foire internationale de l'agriculture et des ressources animales (FIARA) de Dakar, où sa campagne a été effectivement lancée. En octobre 2005, le ROPPA a réuni à Conakry (Guinée) des riziculteurs de 13 pays d'Afrique de l'Ouest pour échanger sur la situation des filières nationales et des organisations de producteurs de riz et aussi pour convenir des initiatives à prendre ou à renforcer.

Il y a été notamment convenu que la 6^e conférence ministérielle de l'OMC en décembre 2005 à Hong Kong et les différentes rencontres des sociétés civiles africaines et mondiales sont des moments propices pour faire connaître les présentes propositions du ROPPA sur le développement des filières rizicoles en Afrique de l'Ouest.

Importance stratégique de la riziculture en Afrique de l'Ouest

Des consommateurs de plus en plus nombreux : une demande de riz forte et en croissance

Dans plusieurs pays, le riz est la céréale dont la consommation moyenne par habitant est la plus élevée. Les niveaux de consommation en riz par habitant atteignent environ 70 kg/an pour le Mali et le Sénégal et 90 kg/an pour la Guinée-Conakry. Cette demande connaît une croissance d'environ 6 %, c'est-à-dire plus forte que nulle part ailleurs au monde, du fait de la forte urbanisation, des changements dans les régimes alimentaires des populations, des déficits réguliers des céréales traditionnelles (sorgho, mil, maïs) et de l'augmentation de la consommation par tête d'habitant.

Le riz importé aujourd'hui : un coût pour la nation et une dépendance alimentaire et économique

La production de riz en Afrique de l'Ouest ne couvre seulement qu'environ 50 % de la demande des populations. La conséquence est un accroissement massif des importations de riz. Aujourd'hui, un pays comme le Sénégal importe à lui seul chaque année, 600 000 tonnes de riz, équivalent à 150 millions de dollars. Au regard des tendances actuelles, selon les estimations de la FAO, les importations de riz en Afrique de l'Ouest sont actuellement de l'ordre de 8 millions de tonnes et seront de l'ordre de 15 millions de tonnes en 2020.

Au niveau des États, ces importations représentent et vont représenter des coûts

énormes. Ce sont autant de ressources en moins dans les balances budgétaires des États, déjà difficiles à équilibrer. De plus, cela fragilise les États de par la dépendance vis-à-vis des marchés extérieurs pour l'alimentation de leurs populations.

Des difficultés d'approvisionnement à terme pour les pays d'Afrique de l'Ouest

De nombreux experts prévoient une tension croissante pour l'approvisionnement des pays ouest-africains. Diverses raisons sont avancées :

1. L'étroitesse du marché international de riz, seulement 5 % de la production mondiale (contre 12 % pour le maïs et 18 % pour le blé).
2. L'augmentation structurelle des besoins dans les principaux pays producteurs d'Asie (notamment la Chine qui serait importatrice nette à partir de 2007) et d'Amérique Latine.
3. Les limites actuelles des marges de progression de la production dans ces pays.
4. La réduction de la capacité des pays

à importer du riz avec l'aggravation de la pauvreté.

5. Les changements potentiels des circuits actuels de commerce international de riz avec une orientation plus poussée vers des marchés porteurs actuellement protégés, au détriment de ceux de l'Afrique de l'Ouest, si les négociations commerciales au sein de l'OMC aboutissaient à une large ouverture des marchés agricoles.

Les menaces d'approvisionnement à terme des pays d'Afrique de l'Ouest sont d'autant plus sérieuses que les institutions et instruments (nationaux et régionaux) d'appui au développement de la riziculture ont été démantelés dans le cadre des programmes d'ajustement structurel (PAS) et des politiques de libéralisation.

Des hommes et des femmes producteurs : une situation fragilisée et un risque de paupérisation

En Afrique de l'Ouest et du Centre, le riz est cultivé par environ 20 millions de petits producteurs, dont une bonne



Les femmes sont fortement impliquées dans la production rizicole en Afrique de l'Ouest

partie sont des femmes évoluant au sein d'exploitations familiales. Leurs revenus et leurs capacités d'investissement sont durement affectés par la concurrence déloyale du riz d'importation.

Si les producteurs ne trouvent plus de débouché pour leur riz, et s'ils ne peuvent vendre sur les marchés nationaux et régionaux à un prix rémunérateur (qui couvre les coûts de production), la pauvreté persistera et s'aggravera et la croissance économique recherchée s'en ressentira au niveau des États.

Le riz : un facteur puissant d'intégration économique régionale

L'importance stratégique du riz pour l'Afrique de l'Ouest réside également dans son rôle potentiel dans le processus d'intégration régionale à travers les pôles d'échanges traditionnels transfrontaliers de riz local (Mali-Sénégal, Mali – Burkina – Côte-d'Ivoire...).

Il existe de réelles marges de manœuvre pour un accroissement quantitatif et qualitatif de l'offre de riz ouest-africain :

– *une diversité de situations agroécologiques mais un potentiel réel encore sous-utilisé.* Avec sa pluviométrie et ses nombreux cours d'eau, l'Afrique de l'Ouest a de grandes potentialités pour la riziculture. Malheureusement celles-ci sont insuffisamment valorisées. Seulement 1,2 % des terres irrigables sont mises en valeur. Un pays comme le Sénégal possède un potentiel de plus de 500 000 ha dont seulement 94 000 sont exploités ;

– *un environnement de la production améliorable.* L'Afrique de l'Ouest est à même de satisfaire pleinement à la demande en riz de ses populations si des conditions favorables

à la production sont mises en œuvre. Outre les superficies disponibles, les rendements moyens actuels (5-6 t/ha pour la culture irriguée) comparés au potentiel des variétés améliorées diffusées par les institutions de recherche, et au rendement moyen sur les 30 % des exploitations les plus productives qui s'élève à 8-9 t/ha, montrent une importante marge de progression possible de la productivité et de la qualité du riz.

Difficultés dues aux règles commerciales actuelles

En 2004, une étude de la FAO a montré que le riz reste l'un des produits de base les plus protégés tant dans des pays en développement que dans des pays développés.

Cela n'est malheureusement pas le cas de l'Afrique de l'Ouest où les pays ont dû se contraindre à une large ouverture de leurs marchés par un démantèlement quasi-total des barrières tarifaires et la suppression de toutes autres formes d'intervention publique, suite à l'application de nouvelles politiques agricoles au début des années 1980 puis des programmes d'ajustement structurel au début des années 1990 et à la mise en œuvre du TEC de l'UEMOA depuis l'année 2000 (actuellement de 10 % pour le riz dans les États de l'UEMOA; contre 110 % au Nigeria et 96,7 % de droits de douane dans l'Union européenne à 15 pays).

Avec cette situation qui déjà menace sérieusement les acquis sociaux et économiques des filières, l'avenir des exploitations familiales pourrait s'aggraver avec les impacts négatifs potentiels de la création d'une zone de libre échange prônée dans

le cadre des APE (en négociation entre l'UE, la CEDEAO et la Mauritanie) et d'une libéralisation accrue des marchés agricoles en négociation dans le cadre de l'OMC.

L'absence ou l'inefficacité des politiques alimentaires au niveau des États contribue grandement à maintenir ces politiques commerciales.

Position et propositions du ROPPA

Le ROPPA considère que le riz est un produit d'importance vitale pour la sécurité et la souveraineté alimentaire en Afrique de l'Ouest, les exploitations familiales et l'emploi en milieu rural, les économies nationales.

Malheureusement, de nos jours les producteurs de cette région n'arrivent pas à vivre dignement de leur travail à cause de la concurrence déloyale du riz importé (riz subventionné des USA et riz asiatique bénéficiant de soutiens publics au prix ou de

faible qualité (sous-produits) ou provenant d'anciens stocks de sécurité).

Recourir aux importations pour satisfaire la demande croissante à partir d'un marché international résiduel (à long terme) ne saurait être une stratégie probante pour nourrir durablement les populations ouest-africaines.

Aussi, le ROPPA considère qu'il est nécessaire d'adopter une politique rizicole à même d'assurer une croissance soutenue de la production régionale pour prévenir la précarité de l'approvisionnement en riz des populations et d'assurer des revenus stables et durables aux riziculteurs.

Par ailleurs il apparaît évident que la promotion du riz local et la valorisation de son rôle stratégique pour les économies nationales, les revenus des exploitants familiaux et la souveraineté alimentaire n'est pas seulement une question de « compétitivité » technique et économique. C'est également une question hautement politique.



Face à la concurrence du riz importé, les initiatives se multiplient

Par conséquent, nous, productrices et producteurs agricoles d'Afrique de l'Ouest:

Exigeons des autorités nationales, des institutions sous-régionales (UEMOA, CEDEAO, UA...):

– *la mise en place d'une protection tarifaire adaptée* dans le cadre des politiques agricoles et commerciales régionales (UEMOA, CEDEAO) pour accroître la part du riz local sur le marché régional. Cela suppose notamment une révision à la hausse du TEC actuellement appliqué au niveau de l'UEMOA, assurant des revenus durables aux riziculteurs leur permettant de vivre dignement de leur métier. Ceci doit se faire sans préjudice pour les consommateurs urbains;

– *le renforcement de l'offre de services agricoles* (conseil agricole et recherche agricole) et la facilitation de leur accès aux paysans;

– *la mise en place de politiques et mesures de soutien* bien adaptées visant la valorisation du potentiel rizicole existant; garantissant l'accroissement durable de la production et l'approvisionnement des populations;

l'amélioration et la valorisation de la qualité du riz local; la consolidation du commerce régional de riz local, notamment les circuits d'échanges traditionnels transfrontaliers (exemples : Mali-Sénégal, Sénégal-Mauritanie, Burkina-Mali...).

Proposons aux États d'Afrique de l'Ouest et aux institutions sous-régionales de défendre auprès des institutions financières internationales, de la coopération bilatérale et multilatérale et auprès de l'OMC :

– *la suppression des subventions à l'exportation de denrées alimentaires* et l'arrêt des soutiens aux prix générant un dumping de la part des pays riches et des pays asiatiques;

– *la mise en place de mécanismes de gestion de l'offre de riz sur le marché international;*

– *l'identification du riz comme produit sensible à l'OMC pour la CEDEAO*, compte tenu du caractère spécifique de cette céréale pour les pays d'Afrique de l'Ouest, capitale pour la souveraineté alimentaire des populations et l'économie de millions de familles rurales.

